Annexe Z…  
(informative)  
  
Relation entre la présente Norme européenne et les exigences essentielles concernées de la Directive 2006/42/CE

La présente Norme européenne a été élaborée en réponse à la demande de normalisation « M/396, Mandat adressé au CEN et au CENELEC concernant des travaux de normalisation dans le domaine des machines » de la Commission européenne afin d’offrir un moyen volontaire de se conformer aux exigences essentielles de la Directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 relative aux machines et modifiant la Directive 95/16/CE (refonte).

Une fois la présente norme citée au Journal officiel de l’Union européenne au titre de ladite Directive, la conformité aux articles normatifs de cette norme indiqués dans le Tableau Z....1 confère, dans les limites du domaine d’application de la norme, présomption de conformité aux exigences essentielles correspondantes de ladite Directive et de la réglementation AELE associée.

Tableau Z….1 — Correspondance entre la présente Norme européenne et l'Annexe I de la Directive 2006/42/CE

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Exigences essentielles concernées de la Directive 2006/42/CE** | **Articles/paragraphes de la présente Norme européenne** | **Remarques/Notes** |
| *[Une seule exigence essentielle par ligne]* | [Les articles normatifs pertinents sont mis en rapport avec chacune des exigences essentielles] |  |
| *[Une seule exigence essentielle par ligne]* | **-** | non couverte |

**AVERTISSEMENT** **1 —** La présomption de conformité demeure valable tant que la référence de la présente Norme européenne figure dans la liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne. Il est recommandé aux utilisateurs de la présente norme de consulter régulièrement la dernière liste publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

**AVERTISSEMENT** **2 —** D'autres dispositions de la législation de l’Union européenne peuvent être applicables aux produits relevant du domaine d'application de la présente norme.